

Crédit Foncier du Cameroun

DECISION N°3/2023/DG/DAG/SDPA/SMA DU 08 DEC 2023 PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°04/AONO/CFC/CIPM/2023 DU 25 JUILLET 2023 POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX (02) COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEURS SUPPLEANTS AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

LE DIRECTEUR GENERAL DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

- Vu** la Constitution
- Vu** la Loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu** la Loi 2017/011 du 12/07/2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu** le Décret n°77/140 du 13 mai 1977 portant création et organisation du CFC, modifié et complété par le Décret n°81/236 du 17 juin 1981 ;
- Vu** le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2012/084 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur **MISSI Jean-Paul M à N** au poste de Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2012/085 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur **TJONOOG Jean-Calvin** au poste de Directeur Général Adjoint du Crédit Foncier du Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO/CFC/CIPM/2023 du 25 juillet 2023 pour le recrutement de deux (02) commissaires aux comptes et de leurs suppléants au Crédit Foncier Du Cameroun.

DECIDE

Article 1^{er} : Le marché consécutif à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO/CFC/CIPM/2023 du 25 juillet 2023 pour le recrutement de deux (02) commissaires aux comptes et de leurs suppléants au Crédit Foncier Du Cameroun est attribué aux soumissionnaires ci-après :

N°	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	MOORE STEPHEN CA BP 3 889 Yaoundé, Tél : 699 850 594	Cent soixante-quatre millions cinq cent soixante-cinq mille (164 565 000)	Six (06) ans
2	BBI ADVISORY & AUDIT BP 16 258 Yaoundé, Tél : 697 546 09	Cent cinquante-quatre millions neuf cent cinq mille sept cent cinquante (154 905 750)	Six (06) ans

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP
- CA CFC
- ARMP (JDM)
- Président CIPM
- Chrono
- Affichage
- Intéressés.

